

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 53/1962 (1962)

Artikel: Activités de l'Unesco et de la Commission nationale suisse pour l'Unesco 1961-1962
Autor: De Weck, J.-B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activités de l'UNESCO

et de la Commission Nationale suisse

pour l'UNESCO

1961 - 1962

La Commission Nationale suisse pour l'Unesco s'efforce de réaliser sur le territoire suisse le programme d'activités de l'Unesco et de faire bénéficier l'Organisation de la collaboration de tous les milieux suisses de l'éducation, de la science et de la culture. Elle dispose pour remplir sa tâche de 60 membres et de 30 membres associés, hommes et femmes, reflétant les principaux courants spirituels, culturels et sociaux du pays et représentant plus de 80 instituts, sociétés ou mouvements et d'un secrétariat central installé à Berne, au Département politique fédéral.

M. Pierre Bourgeois, Directeur de la Bibliothèque nationale, qui a été son président de 1954 à 1958 et l'a fait bénéficier de ses vastes relations aussi bien sur le plan suisse que sur le plan international, donna sa démission en avril 1962. M. Emil Buchmann fit de même en mai 1962. Le Conseil fédéral nomma deux nouveaux membres en la personne de M. Eugène Egger, Directeur du Centre d'information en matière d'éducation et d'enseignement à Genève et de M. Charles Lattmann, Directeur de l'Institut « Auf dem Rosenberg » à St-Gall, Délégué de la Fédération suisse des associations de l'enseignement privé.

La Commission Nationale a tenu son assemblée générale annuelle les 2 et 3 février 1962 à Lucerne, sous la présidence du Conseiller national Ernst Boerlin. Elle approuva les programmes et budgets de ses sept sections et entendit des messages du Ministre J. Burckhardt au nom du Conseil fédéral et du Conseiller d'Etat Rogger au nom des autorités du canton et de la ville de Lucerne, ainsi qu'une conférence du Professeur Ernst Boesch, professeur à l'Université de Sarrebruck. Le Ministre Barbey, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'Unesco, évoqua les délibérations du Conseil exécutif de l'Organisation et décrivit le « climat » de

la place de Fontenoy, alors que le représentant du Directeur général, M. Jean Chevalier, Directeur-adjoint du Bureau des relations avec les Etats membres, parlait des « perspectives ouvertes par le programme de l'Unesco pour 1963/64 ». Il insista sur l'évolution qui tend à déplacer le centre de gravité de l'Unesco de Paris dans les Etats membres eux-mêmes où se réalisera toujours davantage de travail: « Dans les programmes, surtout dans ceux de l'Education et des Sciences, la proportion d'action directe a grandi par rapport à celle des études, des enquêtes, des publications: par exemple, les Départements de l'éducation et des sciences exactes et naturelles qui n'avaient chacun qu'un Directeur-adjoint, il y a moins d'un an, en comptent aujourd'hui respectivement quatre et trois. Le travail de négociation avec les Etats membres, d'un côté, avec les organismes internationaux de financement, de l'autre, s'est considérablement compliqué et intensifié. L'ampleur et le nombre des projets a posé des problèmes de recrutement et d'administration des experts. Le nombre des postes à pourvoir est passé de 433 en 1960 à 859 à fin 1961. Il a doublé en deux ans. Leur nombre s'accroîtra encore. Il dépasse déjà du double celui des fonctionnaires au Siège qui sont de grade professionnel ».

Principaux événements à l'Unesco en 1961-1962

La démission du Directeur général Vittorino Veronese, qui, après avoir été élu en 1958, dut se retirer en novembre 1960 pour raison de santé. L'un de ses collaborateurs les plus proches, M. René Maheu, lui succéda depuis cette date en qualité de Directeur général par intérim.

La conférence d'Addis-Abéba sur le développement de l'éducation en Afrique réunit, du 15 au 25 mai 1961, 38 Etats et territoires africains, ainsi que 5 pays européens assumant des responsabilités politiques en Afrique, pour « faire un inventaire des besoins des pays d'Afrique en matière d'enseignement et établir pour les années à venir un programme d'action correspondant à ces besoins ». Cette rencontre fut si importante que nous relevons ici les principaux aspects de son travail:

La conférence a estimé souhaitable que chaque pays crée, dans le cadre de son Ministère de l'Education, un conseil de planification de l'enseignement, qu'il institue un conseil de la main-d'œuvre et qu'il constitue, s'il en est encore dépourvu, un ministère ou une commission de la planification, chargé d'élaborer un plan national de développement économique. Ces divers organismes veilleraient à ce que toute l'attention voulue soit accordée à l'éducation en tant qu'investissement productif et que facteur fondamental du développement.

A la lumière de cette analyse, les Etats africains ont établi eux-mêmes un ordre de priorité propre à assurer l'équilibre du système d'enseignement. Toute la population devrait bénéficier, d'ici vingt ans, d'un enseignement primaire gratuit et une importance particulière devrait être accordée à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle en cours d'emploi. Dans ce contexte, les tâches les plus urgentes sont la constitution d'un enseignement du second degré qui réponde aux besoins actuels de cadres, une réforme des programmes conférant une importance accrue à l'enseignement technique et agricole, enfin la formation de maîtres à tous les niveaux.

En fonction de cet ordre d'urgence, la conférence a établi pour les Etats africains des plans d'enseignement à long terme et à court terme. Les objectifs du plan à long terme (1961-1980) sont les suivants: l'enseignement primaire sera universel, gratuit et obligatoire; l'enseignement du second degré sera dispensé à 30 % des élèves ayant achevé leurs études primaires; l'enseignement supérieur sera dispensé, le plus souvent en Afrique même, à 20 % des élèves ayant achevé leurs études secondaires; on s'efforcera constamment de relever le niveau des écoles et des universités africaines.

A court terme, les objectifs du plan (1961-1965) sont les suivants: a) dans l'enseignement primaire, augmentation de 5 % par an du nombre des enfants qui commencent leurs études, ce qui fera passer le nombre des élèves inscrits de 40 % du groupe d'âge scolaire — chiffre actuel — à 51 % de ce groupe d'âge en 1965; b) les effectifs de l'enseignement secondaire devront passer de 3 % du groupe d'âge correspondant — chiffre actuel — à 9 % en 1965; c) la formation du personnel enseignant de tous les degrés et les programmes d'éducation des adultes bénéficieront d'une attention particulière.

Pour financer ces plans à court et à long terme, les Etats africains ont décidé de faire tout leur possible afin de porter le budget de l'éducation, qui représente actuellement 3 % de leur revenu national, à 4 % en 1965 et à 6 % en 1980. Même dans ce cas, pour atteindre leurs objectifs modestes, impérieux et réalistes, les Etats africains devront faire face à un déficit qui passera de 140 millions de dollars en 1961 à 450 millions de dollars en 1965, pour atteindre un maximum de un milliard de dollars en 1970 (date à laquelle il aura été remédié aux principales carences des enseignements secondaire et supérieur), puis retomber à 400 millions de dollars en 1980. Après cette date, les enseignements étant africanisés, et la région ayant pris son essor économique et social, l'éducation africaine ne devrait plus avoir besoin d'appuis extérieurs.

A *Santiago du Chili*, du 5 au 19 mars 1962, s'est tenue la « Conférence sur l'éducation et le développement économique et social en Amérique latine », avec la participation des représentants de toutes les républiques latino-américaines, d'une quinzaine de ministres de l'éducation et de 420 délégués ou observateurs. Cette conférence devait aboutir à des recommandations précises groupées dans la « Déclaration de Santiago du Chili », tendant à développer, selon les méthodes nouvelles de la planification, l'enseignement sur le continent tout entier.

La Convention contre la discrimination dans l'enseignement qui avait été adoptée en 1960 à Paris par l'ensemble des Etats membres, à l'occasion de la 11^e session de la Conférence générale, était ratifiée le 1^{er} août 1962 par 7 Etats, dont la France, le Royaume-Uni et l'URSS. Cette convention proclame le droit de toute personne à l'éducation. Il y est précisé que le terme « discrimination » se rapporte à toute distinction « fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance ». Par ailleurs, le mot « enseignement » est entendu « dans ses divers types et ses différents degrés », et recouvre aussi bien « l'accès à l'enseignement, son niveau et sa qualité » que « les conditions dans lesquelles il est dispensé ».

Un article précise toutefois que ne sont pas considérés comme discrimination la création ou le maintien d'établissements scolaires séparés pour les élèves des deux sexes, de systèmes ou d'établissements spéciaux pour des motifs d'ordre religieux ou linguistique, enfin d'écoles privées s'ajoutant aux possibilités d'enseignement offertes par les pouvoirs publics.

La Suisse adhéra, le 15 mai 1962, comme 48^e Etat à la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*, appelée « Convention de La Haye ».

Notre pays fut représenté à la première session de la *Commission océanographique intergouvernementale*, qui eut lieu à Paris du 19 au 27 octobre 1961.

La XXIV^e *Conférence internationale de l'Instruction publique*, convoquée par l'Unesco et le Bureau international d'éducation, se tint à Genève du 3 au 14 juillet 1961. Elle groupa les représentants de 85 pays et vota deux recommandations concernant l'organisation de l'école à maître unique et l'organisation de l'éducation préscolaire.

En 1961, une douzaine de citoyens suisses ont été appelés par l'Unesco à remplir des missions d'experts de la coopération technique dans des domaines très divers (enseignement, bibliothèque, muséologie, sciences sociales, recherche scientifique, journalisme).

Principales activités de la Commission nationale suisse pour l'Unesco au cours de l'année 1960-61

Section de l'Education: le nouveau centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, placé sous la direction de M. Eugène Egger, a ouvert ses portes le 1^{er} avril 1962 au Palais Wilson à Genève.

La section a organisé, d'entente avec le Service de la coopération technique du Département politique fédéral, le séjour en Suisse de 45 hauts fonctionnaires des Ministères de l'Education nationale de 15 républiques d'Amérique latine. Ces personnalités ont passé trois semaines dans notre pays. Elles ont été reçues dans 8 cantons et ont eu la possibilité de connaître les principales solutions apportées chez nous aux problèmes de l'école et de l'éducation des adultes. Une attention particulière a été réservée au système de l'école à maître unique qui fut étudié à l'aide d'exemples gruyériens et tessinois. La visite du village Pestalozzi à Trogen et la projection du film de Henri Brandt « Quand nous étions petits enfants » furent particulièrement appréciées.

La section a contribué à l'organisation de la VIII^e *Semaine pédagogique internationale*, organisée en juillet 1961 au Monte Generoso en liaison avec « Fraternité mondiale » et les associations professionnelles du corps enseignant suisse. Le cours dirigé cette année par le professeur Georges Panchaud, était intitulé « Pour une éducation à la mesure de notre temps »; il permit à des spécialistes de l'enseignement venus d'Europe occidentale et orientale, d'Afrique et d'Asie, d'exprimer leurs idées et d'apporter des réponses aux questions posées. Toujours au Tessin, la section accorda à nouveau son patronage aux *Journées d'éducation cinématographique*, organisées à Locarno par M^{lle} F. Colombo avec la Direction cantonale de l'Instruction publique, en marge du Festival international du film.

Une participation suisse à des expositions de dessins d'enfants en Allemagne, en Autriche, en Pologne et en Extrême-Orient fut assurée. La remise de médailles et de prix aux enfants suisses lauréats fut le prétexte de différentes cérémonies amicales dont la principale eut lieu, le 4 avril 1962, aux colonies de vacances de Malvilliers, près de La Chaux-de-Fonds, en présence de M. le Conseiller d'Etat G. Clottu, directeur du Département cantonal de l'Instruction publique et de S.E. l'Ambassadeur de Pologne.

La section fut enfin chargée de rédiger les pages consacrées à la Suisse dans le chapitre de l'enseignement du second degré du « Guide international pédagogique » édité par l'Unesco.

La Section de l'éducation des adultes a organisé deux cours en 1961. L'un à Lenzbourg (Argovie) sur les méthodes pratiques de l'éducation des adultes, l'autre à Wienacht-Tobel (Appenzell) sur les tâches multiples de l'Unesco. Le premier permit à 35 responsables des organisations suisses intéressées par l'éducation des adultes d'exposer les exigences et les techniques de cette nouvelle science. Le second, entièrement réservé aux organisations féminines de 5 cantons de la Suisse orientale, présenta les activités de l'Unesco à 60 animatrices de mouvements différents.

La section s'intéressa également à l'accueil de différents boursiers de l'Unesco et aux voyages en Suisse de plusieurs groupes de travailleurs étrangers.

La Section de jeunesse organisa, en 1961, trois rencontres de jeunesse cantonales qui eurent lieu à Sierre, La-Tour-de-Peilz et Vaulruz (Gruyère), pour informer les cadres des associations de jeunesse des buts que poursuit l'Unesco. La section participa également à la réalisation à Konolfingen (Berne) d'un cours sur les méthodes actives d'éducation (group work) réservé aux animateurs de mouvements de jeunes et organisé avec l'appui du Cartel suisse des associations de jeunesse.

La Section des sciences exactes, naturelles et appliquées poursuivit ses efforts tendant à permettre à de jeunes savants suisses de participer en plus grand nombre aux congrès scientifiques internationaux. Elle accorda son patronage au 2^e cours international du film médical organisé à Lausanne en avril 1961 par l'Association des candidats en médecine suisses. Elle s'intéressa à une éventuelle participation suisse au Centre international de calcul, établi par l'Unesco à Rome.

La Section des sciences sociales, économiques et politiques prépara en particulier la réalisation d'une enquête sur la jeunesse suisse.

La Section des activités culturelles organisa différentes conférences, en particulier dans les universités de Zurich et de Neuchâtel, pour mieux faire connaître dans les milieux universitaires les objectifs du Projet majeur de rapprochement des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Elle fit circuler l'exposition itinérante de l'Unesco intitulée « De l'impressionnisme à nos jours » dans plus de 15 localités différentes de Suisse romande; chaque fois le passage de cette exposition permit de faire connaître le programme général de l'Unesco dans le domaine culturel. Elle s'associa aux manifestations organisées en Suisse en l'honneur du centenaire de la naissance de Rabindranath Tagore. La section accorda enfin des subventions au Lycéum de Suisse et aux Jeunesses musicales, qui ont organisé

dans le courant de l'année des conférences et des concerts sur la vie ou les arts de l'Orient.

La Section de l'information concentra ses efforts sur la diffusion en Suisse du « Courrier de l'Unesco ». Plus de 18.000 abonnements nouveaux furent obtenus pendant l'année 1961, soit 14.000 pour l'édition allemande imprimée à Berne et 4.000 pour l'édition française. Ce beau résultat fut obtenu grâce à une campagne de prospection organisée méthodiquement par des spécialistes de l'Unesco. — La section organisa à Vevey les 19 et 20 juin l'Assemblée générale de l'Association internationale des études et recherches sur l'information (AIERI) qui rassembla les délégués de 14 pays. Radio-Genève et Radio-Monte-Ceneri continuèrent à consacrer régulièrement des émissions à l'Unesco. La Télévision fit de même.

La Commission nationale suisse eut de nombreux contacts avec les commissions nationales d'autres pays. Elle patronna avec les commissions nationales belge et française l'Exposition internationale de photographies Photeurop 1961, qui fut présentée à Lausanne en octobre sous le titre « L'Européen et son cadre ». Elle envoya des délégués à différentes rencontres organisées à l'étranger: en Allemagne au Congrès des écoles associées de Hofgeismar (14-16 septembre) et à la rencontre tripartite de Munich, consacrée au « Courrier » de langue allemande (3 et 4 novembre), au Danemark à la conférence d'animateurs de mouvements de jeunesse de Copenhague (25-28 août), à Monaco au II^e salon Bosio.

Un effort fut réalisé d'entente avec le Service de la coopération technique du Département politique fédéral pour améliorer le recrutement des experts suisses placés par l'Unesco dans les pays en voie de développement. De nombreuses candidatures furent transmises et un bon nombre d'entre elles furent agréées.

J.-B. DE WECK.